



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00827

Numéro SIREN : 349 178 095

Nom ou dénomination : AGENTISSIMO

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2017 sous le numéro de dépôt 89710



20170897102016

DATE DEPOT : 15/09/2017

N° DE DEPOT : 89710

N° GESTION : 1989B00827

N° SIREN : 349178095

DENOMINATION : AGENTISSIMO

ADRESSE : 180 RUE LA FAYETTE 75010 PARIS

MILLESIME : 2016

.

AGENTISSIMO Société à Responsabilité Limitée Au capital de 16.000€ Siège Social : 180 Rue Lafayette 75010 Paris Immatriculée au RCS de Paris Sous le numéro B349.178.095	Greffe du Tribunal de Commerce de Paris 20 SEP. 2017 89710 numéro de dépôt
---	--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2016

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 11 heures.

Les associés de la société AGENTISSIMO, Société à Responsabilité Limitée au capital de 16.000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 349.178.095 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur la convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance, seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Les associés se déclarent régulièrement convoqués.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GOLDSCHMID, gérant associé.

Le Président constate que :

SONT PRESENTS

- | | |
|--|------------------|
| • Monsieur François GOLDSCHMID
Propriétaire de | 240 parts |
| • Monsieur Jean Marie VAILLANT
Propriétaire de | 122 parts |
| • Monsieur Luigi SIRIGU
Propriétaire de | 122 parts |
| • Madame Sylvie SAPOVAL
Propriétaire de | <u>16 parts</u> |
| Total égal au nombre de parts composant le CAPITAL SOCIAL | 500 parts |

Fon

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare alors que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice écoulé,
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la Gérance de sa gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice en application de L223-19 et suivants du code de commerce
- Rémunération du gérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le Président rappelle que conformément à la Loi tous les documents ont été adressés aux associés dans les délais avant la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après avoir lu le rapport de la Gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

fly

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au Gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que l'exercice fait apparaître une perte de 72.286€ qui est affectée en totalité au compte report à nouveau.

Après affectation, le compte « report à nouveau » présentera donc un solde négatif de 83.326€.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions rentrant dans le champ d'application de L223-19 et suivants du code de commerce, approuve successivement lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que chaque intéressé ne prend pas part au vote de la convention qui le concerne.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du gérant fixée à 2.500€ brut au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et la reconduit pour les prochains exercices, étant précisé la société prenant en charge les cotisations sociales obligatoires, facultatives et volontaires étant prises en charge directement par la société pour le compte de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant précisé que Monsieur François GOLDSCHMID ne prend pas part au vote.

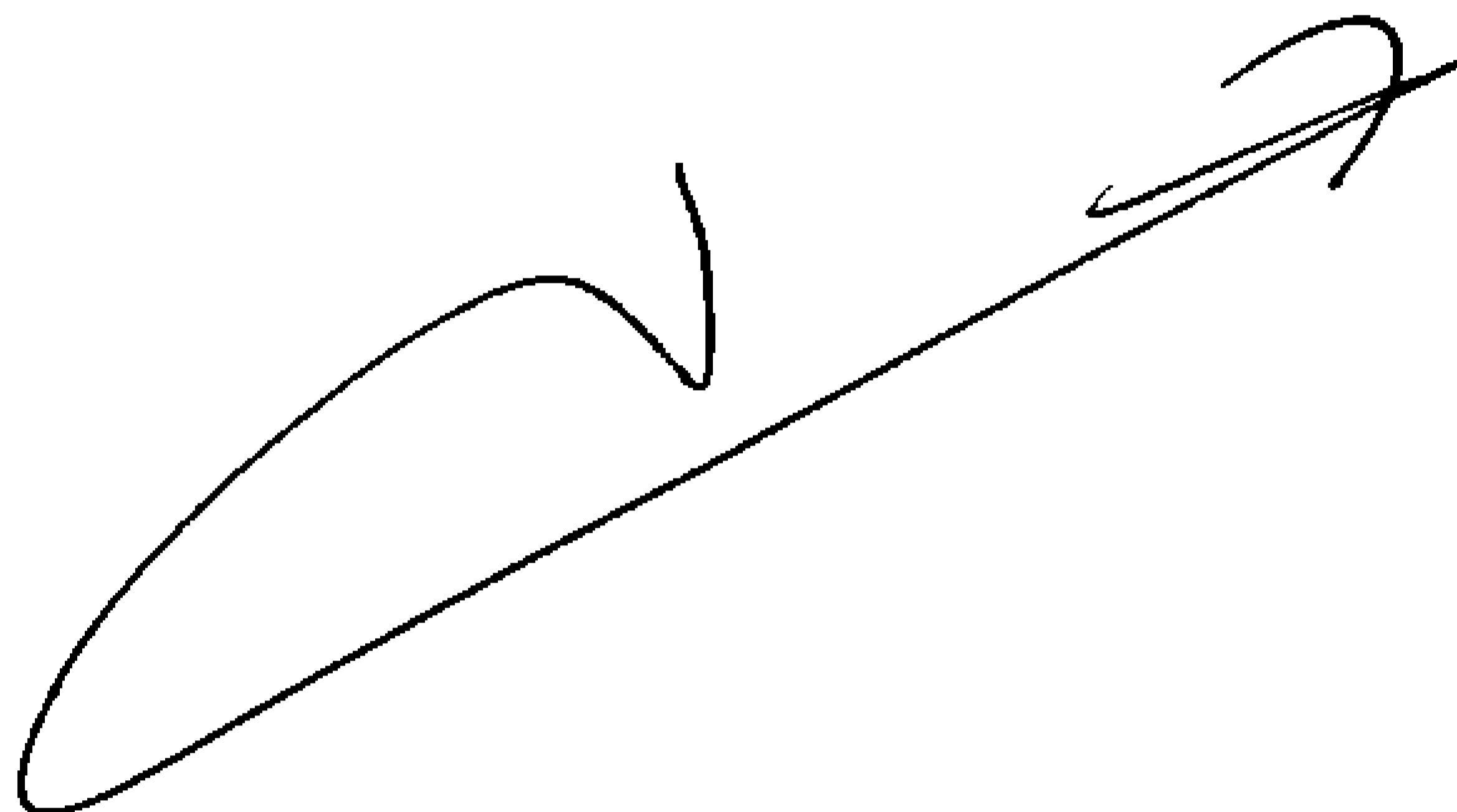
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs à Monsieur François GOLDSCHIMD, Gérant de la société ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé par la Gérance et les associés présents.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)
 si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-1-1 quinquies C du CGI)
 si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD
 si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PARIS 10E LARIBOISIERE JEMMAPES 5 Cité Paradis 75475 PARIS Cedex 10
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL AGENTISSIMO
180 rue Lafayette

Identification du destinataire

75010 75010 PARIS

651

304960

34917809500031

Insp IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
AGENCE IMMOBILIERE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	Déficit (report de la ligne XD du 2058A ou 372 du 2033B)	77 064
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quaterdecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher le case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles art.44 septies	Zones franches d'activité art 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de reconstruction de la défense art 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W dans le secteur du logement social art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66 66 %)

- 1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou affrété aux primes de remboursement
- 2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en annexe au cadre VII de l'annexe n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable : BISMUTH CABINET 16 BLD DE SEBASTOPOL 75004 PARIS 01 44 54 93 93
 16 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA :
 Signature et qualité du déclarant : *Copie certifiée conforme*
 A PARIS le
 GOLDSCHMID GERANT

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL AGENTISSIMO**
et Date de clôture de l'exercice **31122016**

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	<small>Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS I ou modèle 1460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.</small>	236 984
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	17 696

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
MVLТ restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 180 rue Lafayette		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 34917809500031		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N en cours 31122016						
		N-1 31122015						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CC				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	252	AC	252		
		Fonds commercial (1)	AH	7 622	AI		7 622	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques matériel et outillage industriels	AR	672	AS	325	347	
		Autres immobilisations corporelles	AT	102 704	AU	98 729	3 975	7 211
		Immobilisations en cours	AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF	153	BG		153	153	
Autres immobilisations financières *	BH	7 480	BI		7 480	7 480		
TOTAL (II)		BJ	118 883	BK	99 305	19 577	22 466	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BO				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	195 376	BY		195 376	137 930
		Autres créances (3)	BZ	18 440	CA		18 440	16 360
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	85 096	CG		85 096	83 861	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 618	CI		4 618	4 679	
	TOTAL (III)	CJ	303 531	CK		303 531	242 830	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CV						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	422 413	IA	99 305	323 108	265 295	
Renvois : (1) Dont droit au bail 7 622		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes 7 633		(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations *	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SARL AGENTISSIMO		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :16 000.....)	DA	16 000	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport. ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(11 040)	(43 246)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(72 286)	32 206	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(65 726)	6 560	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	334	364	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	112 192	62 068	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 718	49 282	
	Dettes fiscales et sociales	DY	193 184	147 022	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	7 406		
Compte rééval	EB				
	TOTAL (IV)	EC	388 834	258 735	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	323 108	265 295	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	388 834	258 735	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	- 334	364		

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	488 255	FH	FI	488 255	769 998
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	488 255	FK	FL	488 255	769 998
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	(3 244)	3 600	
	Autres produits (1) (11)			FQ		2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	485 010	773 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	198 055	410 260	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	9 922	10 027	
	Salaires et traitements *			FY	248 787	228 656	
	Charges sociales (10)			FZ	92 266	85 614	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	3 422	3 488
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		(4 236)	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	552 451	733 808	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(67 441)	39 792	
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *			QQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			QR	1 083	1 585	
	Différences négatives de change			QS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			QT			
Total des charges financières (VI)				QU	1 083	1 585	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				QV	(1 083)	(1 585)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				QW	(68 524)	38 206	

Désignation de l'entreprise SARL AGENTISSIMO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 763
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HII	3 763
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 763)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	485 010
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	557 297
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(72 286)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	(3 244)
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles (fac. 135.44) A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CREANCES DEVENUES IRRECOUVRABLES	3 763		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SARL AGENTISSIMO										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
							Consecratives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions créations apports et versements de poste à poste			
										1	2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	7 874	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		(Dont Composants)	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		(Dont Composants)	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales agencements et aménagements des constructions		(Dont Composants)	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		(Dont Composants)	M3		KS	139	KT		KU	533		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements aménagements divers				KV	58 819	KW		KX			
		Matériel de transport				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 885	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
Avances et acomptes						LK		LL		LM			
TOTAL III					LN	102 843	LO		LP	533			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	7 633	IU		IV			
	TOTAL IV					LQ	7 633	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	118 349	ØH		ØJ	533			

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Distributions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
			par virement de poste à poste	par cessation à des tiers ou mises à disposition ou résiliation d'une mise en équivalence						
							1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	7 874	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF	
	Inst gales agencts et am des constructions			IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	672	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales agencts. aménagements divers			IU	MM		MN	58 819	MO
		Matériel de transport			IV	MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique mobilier			IW	MS		MT	43 885	MU
		Emballages récupérables et divers			IX	MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	NG		NH	103 376	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	OU		M7		OW	
	Autres participations			IO	OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés			II	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F	7 633	2G	
	TOTAL IV			I3	NJ		NK	7 633	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	OK		OL	118 883	OM		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice au compte d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est rempli par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AGENTISSIMO** Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	252	PF		PG		PH	252
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques matériel et outillage industriels		PZ	139	QA	186	QB		QC	325
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	55 242	QE	1 896	QF		QG	57 138
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	40 252	QM	1 339	QN		QO	41 591
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	95 632	QV	3 422	QW		QX	99 054
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	95 884	ØP	3 422	ØQ		ØR	99 305

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales. agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst gales agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ
			Total général non venant de (NS + NT + NU)			Total général non venant de (NW - NY)	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Désignation de l'entreprise : **SARL AGENTISSIMO**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5G	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du CGI

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	153	UR	153	US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 480	UV	7 480	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	195 376		195 376					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 778		4 778				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 662		13 662				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	4 618		4 618					
	TOTAUX		VT	226 067	VU	226 067	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	334		334					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	91		91						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	75 718		75 718						
Personnel et comptes rattachés		8C	75 778		75 778						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	64 951		64 951						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	49 401		49 401					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 054		3 054					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	112 100		112 100						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 406		7 406						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	388 834	VZ	388 834						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		112 100		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 31/12/2016			
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 septies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					17	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18
- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	WN WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WO	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégrés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						72 286	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
		- imposées au taux de 0 %					WH
		- imposées au taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY
	Majoration d'amortissement *						XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) 44 septies	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
		Pole de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6	Société investissant en immobilier cotées (art. 209 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TI (art. 44 octies et octes A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour l'investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		XG	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RESULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	0	
						XO	
						77 064	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL AGENTISSIMO		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	171 450	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	171 450	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	77 064	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	248 514	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI - dotations de l'exercice	ZT	7 248	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} et 2 ^{ème} du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(43 246)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	32 206		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	DE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	DF	(11 040)			Report à nouveau <small>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	ZG			(11 040)	
				TOTAL II	ZH			(11 040)			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YO						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTRINSECS	- Sous-traitance				YT	10 775		8 380			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	53 522		XQ	56 348		56 348			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	29 794		240 241			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	101 138		105 290			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	198 055		410 260			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 505		263		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	7 417		9 764			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 922		10 027				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	84 906		148 842			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	31 208		74 194			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2016) *				OB	236 984					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0				YP	5		6			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI) Sinon 0									ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AGENTISSIMO**Néant

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexes-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art 219 I a sexes-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ⊖	Moins-values à 16 % ⊖	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ⊖	Solde des moins-values à 16 % ⊖
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ⊖	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⊖	Solde des moins-values à reporter col ① = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ⊖	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 du CGI) ⊖	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexes-0 bis du CGI) ⊖	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⊖		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (ligne 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5						
TOTAL (ligne 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

NEANT

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL AGENTISSIMO		Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01012016	et clos le : 31122016	Durée en nombre de mois 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :		
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	488 255
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	(3 244)
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	485 010
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	144 533
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	144 533
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG align="right"> 340 477
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	340 477
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	485 010
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III du CG 1)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLDS LE **31|11|20|11|6**

N° SIRET **3|4|9|1|7|8|0|9|5|0|0|0|3|1**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL AGENTISSIMO**

ADRESSE (voie) **180 rue Lafayette**

CODE POSTAL **75010** VILLE **75010 PARIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 _____

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 _____

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **4**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **500**

IL CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune _____ Pays

IL CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **GOLDSCHMID** Prénom(s) **FRANCOIS**
 Nom marital _____ % de détention **48,00** Nb de parts ou actions **240**
 Naissance : Date **24051959** N° département **62** Commune **HENIN BEAUMONT** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **10** Voie **VILLA RIMBAUD**
 Code postal **75019** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) M Nom patronymique **SIRIGU** Prénom(s) **LUIGI**
 Nom marital _____ % de détention **24,40** Nb de parts ou actions **122**
 Naissance : Date **18091971** N° département **95** Commune **SARCELLES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **10** Voie **RUE BEAUREPAIRE**
 Code postal **75010** Commune **PARIS** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement ou moins 10% du capital de la société)

2 (1)

Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [31|11|20|16]

N° SRET [3|4|9|1|7|8|0|9|5|0|0|0|3|1]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL AGENTISSIMO]

ADRESSE (voie) [180 rue Lafayette]

CODE POSTAL [75010] VILLE [75010 PARIS]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500

L CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

IL CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [VAILLANT] Prénom(s) [JEAN MARIE]
 Nom marital [] % de détention [24,40] Nb de parts ou actions [122]
 Naissance : Date [08031954] N° département [62] Commune [LENS] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [4] Voie [RUE DES POIRIERS]
 Code postal [95330] Commune [DOMONT] Pays [FRANCE]

Titre (2) [MME] Nom patronymique [GOSETTI] Prénom(s) [SYLVIE]
 Nom marital [SAPOVAL] % de détention [3,20] Nb de parts ou actions [16]
 Naissance : Date [21041962] N° département [75] Commune [PARIS 11] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [19] Voie [BD JACQUES DESROSES]
 Code postal [94110] Commune [ARCUEUIL] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **31/12/2016**

N° SIRET **34917809500031**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARLAGENTISSIMO**

ADRESSE (voie) **180 rue Lafayette**

CODE POSTAL **75010** VILLE **75010 PARIS**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **P5**

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° []	Voie []	Code postal []	Commune [] Pays []

NEANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE - Elément I

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 323 108 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 485 010 euros et un total charges de 557 297 euros, dégageant ainsi un résultat de -72 286 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes:

Agencements et installations	durée 10 ans Méthode Linéaire
Matériel de Bureau et Informatique	durée 3 ans Méthode Linéaire
Mobilier de Bureau	durée 5 ans Méthode Linéaire

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Indemnités de départ à la retraite

M. VAILLANT a demandé à bénéficier de ses droits à retraite à compter de janvier 2017. L'engagement inscrit dans les comptes de 2016 s'élève à la somme de 6 242.47 € brut (2 495.15 € de charges patronales).

Autres informations : Crédit d'impôt compétitivité emploi

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 4 778 €.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	252			252
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	252			252
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	139	186		325
	Autres Instal. agencement, aménagement divers	55 242	1 896		57 138
	Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	40 252	1 339		41 591
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	95 632	3 422		99 054
TOTAL		95 884	3 422		99 305

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
----------------	---------------	-------------	------------

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				

NEANT

TOTAL GENERAL

Dont dotations
et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	153	153	
	Autres immobilisations financières	7 480	7 480	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	195 376	195 376	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 778	4 778	
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 662	13 662	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	4 618	4 618	
TOTAL DES CREANCES		226 067	226 067	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max à l'origine (1)	334	334		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	91	91		
	Fournisseurs et comptes rattachés	75 718	75 718		
	Personnel et comptes rattachés	75 778	75 778		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 951	64 951		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	49 401	49 401		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 054	3 054		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	112 100	112 100		
	Autres dettes	7 406	7 406		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		388 834	388 834		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		112 100			

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2016
Total des Produits à recevoir		194 776
Autres créances clients		194 776
<i>CLIENTS - FACTURES A ETABLIR</i>	194 776	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		91 488
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		326
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	326	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 317
<i>FRNRS - FACT. NON PARVENUES</i>	2 317	
Dettes fiscales et sociales		81 439
<i>CONGES PAYES</i>	5 077	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	51 102	
<i>CS/CP</i>	2 171	
<i>SS & AUT ORGA SOCIAUX CH A PAY</i>	20 035	
<i>ETAT AUTRES CHARGES A PAYER</i>	3 054	
Autres dettes		7 406
<i>DIVERS - CHARGES A PAYER</i>	7 406	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 618	4 618
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 618

--

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	32.0001	16 000,07
	Emises pendant l'exercice			0.0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0.0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	32.0001	16 000,07

--

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI
(article 244 quater C du Code Général des Impôts)
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016
FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le 01/01/2016 Clos le 31/12/2016

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise		N° SIREN de l'entreprise	
SARL AGENTISSIMO 180 rue Lafayette 75010 75010 PARIS		349178095	
		Ancienne adresse (en cas de changement) :	
Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :		N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2016	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) ¹	1		79 640
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6,00 %) ²	2		4 778
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ³ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a		
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6,00 %) x 10/90)	3b		
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4		4 778
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5		
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6		4 778

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
	1	2	3	(1-2) x 3
TOTAL			7	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

² Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer le taux est fixé à 7,5 %

³ Cf § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2)x3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	4 778
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	9	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 10 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.</i>	10	4 778
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	4 778

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	13	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 14 :</i> <i>- le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif;</i> <i>- zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.</i>	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	4 778

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

³ Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

IV-3. Entreprises Individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFD) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

